

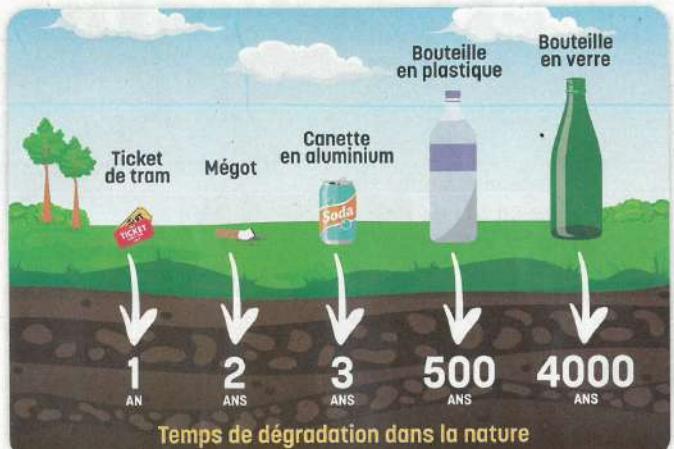
LES BONS GESTES DU TRI



Geste simple, le tri permet de diminuer le volume de déchets à enfouir ou à incinérer, d'économiser des matières premières, d'atténuer notre impact sur l'environnement et de générer des activités nouvelles favorisant la création d'emplois dans la filière du recyclage. Découvrez tous nos conseils et astuces pour adopter les bons gestes au quotidien.



TRIER, UN GESTE ESSENTIEL



Le tri, c'est bon pour...

- **Préserver les ressources naturelles.** Le tri permet de recycler des matériaux comme le plastique, le verre, le métal ou le papier, ce qui limite l'utilisation de nouvelles ressources issues de la nature (bois, pétrole, minéraux, etc.).
- **Favoriser le recyclage et l'économie circulaire.** Trier à la source rend possible le recyclage, générant ainsi de nouvelles matières premières qui peuvent être réutilisées dans la fabrication d'autres objets. Cela évite le gaspillage et crée des boucles économiques vertueuses comme la création d'emplois dans la filière du recyclage.



EN CHIFFRES

25 kilos par an et par habitant, c'est la production de déchets évitée grâce aux actions menées par la Métropole (composteurs, autocollant Stop Pub, boîtes à livres...)

471 kilos de déchets produits par an et par habitant. Le taux global de valorisation de ces déchets est de 65 %.



LE PARCOURS DE VALORISATION DE VOS DÉCHETS



ET LES AUTRES DÉCHETS ?



Les encombrants



Collecte en porte-à-porte sur rendez-vous



Les déchets fermentescibles



Compost individuel, compostage partagé et lombricompostage



La TriMobile



Apport en déchèterie



Réemploi



La ressourcerie

AVEC LA TRIMOBILE, TRIEZ UTILE



Camion aménagé en point de collecte itinérant, la TriMobile stationne le matin sur les marchés de Chambray-lès-Tours, la Membrolle-sur-Choisille, Saint-Avertin, Ballan-Miré, Joué-lès-Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Pierre-des-Corps et Tours, et l'après-midi dans les quartiers collectifs d'habitats denses.

Ce service de proximité répond aux besoins des personnes âgées ou à mobilité réduite, ainsi que des usagers n'ayant pas de possibilité de se déplacer en déchetterie. La TriMobile est également un dispositif de communication très apprécié sur l'ensemble des sujets liés aux déchets.

Où et quand trouver la TriMobile ?

Toute l'année, du mardi au vendredi, hors jours fériés.
Scannez le QR code pour découvrir le planning complet ou rendez-vous sur tours-metropole.fr/trouver-la-trimobile



Ce que vous pouvez déposer :



Petits appareils électriques et électroniques



Textiles



Cartouches d'imprimantes



Radiographies



Lunettes



Livres



Piles



Jouets et jeux de société



Stylos et crayons



Ampoules et néons



Petits ustensiles de cuisine



Bouchons de liège

COMPOST, MODE D'EMPLOI

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est la transformation de déchets organiques en présence d'air et d'eau, sous l'action des micro-organismes vivant dans le sol (bactéries, champignons...). Le compost obtenu après quelques mois est comparable à de l'humus. Engrais 100 % naturel, il permet de fertiliser les sols et de lutter contre l'appauvrissement de la terre.

Comment obtenir un composteur ?

Vous disposez d'un jardin et vous souhaitez vous lancer dans le compost ? Tours Métropole Val de Loire met gratuitement à disposition des composteurs individuels. La réservation se fait via notre plateforme de démarches en ligne : services.tours-metropole.fr/ dans la rubrique « Gestion des déchets et propriété ».

Flashez le QR code pour obtenir un composteur



Faire son compost en intérieur, c'est possible

Si vous n'avez pas de jardin ou si celui-ci est inférieur à 20 m², le lombricomposteur est la bonne solution. Dans une grande boîte hermétique et étanche composée de différents éléments et compartiments, sont élevés des vers pour qu'ils puissent recycler les déchets fermentescibles et en faire du compost. Le lombricomposteur doit rester à une température oscillant entre 10 et 25 degrés. Il ne doit pas être placé sur un balcon ou une cour en été comme en hiver, car cela risque d'être mortel pour les vers. Tours Métropole Val de Loire propose gratuitement des lombricomposteurs. Pour cela, envoyez un courriel à ambassadeurs.tri@tours-metropole.fr en indiquant obligatoirement : Nom-Prénom, e-mail, adresse postale complète, téléphone, type de logement (appartement ou maison sans jardin ou jardin inférieur à 20 m²).

Le compostage partagé, une solution en plein développement

Vous habitez en appartement dans un immeuble collectif, et vous souhaitez mettre en place un composteur partagé dans votre quartier ou en bas de votre immeuble ? N'hésitez pas à contacter la Métropole par courriel pour qu'elle puisse vous accompagner dans votre projet : ambassadeurs.tri@tours-metropole.fr.

Les règles d'or du compostage

- Déposer vos déchets en petits morceaux
- Brasser régulièrement, car les micro-organismes ont besoin d'oxygène
- Surveiller le taux d'humidité, trop humide ou trop sec la décomposition s'arrête

FOIRE AUX QUESTIONS

Comment se débarrasser des encombrants ?

Un service de collecte des encombrants est proposé gratuitement par Tours Métropole Val de Loire. La prise de rendez-vous se fait uniquement via notre plateforme de démarches en ligne (services.tours-metropole.fr).

Attention, tous les déchets ne sont pas autorisés : le poids de l'objet ne peut excéder 55 kg, son volume doit être inférieur à 2 m³, et sa longueur inférieure à 2,5 m. Les déchets de type gravats, placo, faïence, brique, carrelage, batteries, verre, pneus, pots de peinture, piles, solvants, etc. sont à déposer en déchèterie.

 Flashez ce QR code pour prendre rendez-vous



Peut-on jeter les capsules de café dans la poubelle jaune ?

Avec la création du centre de tri de nouvelle génération de Parçay-Meslay, il est possible de jeter les capsules de café (en acier, aluminium ou plastique) dans le bac jaune au même titre que les papiers, cartons et bouteilles en plastique. Pour qu'elles soient bien recyclées, le bon geste est simple : en vrac, dans le bac. Les dosettes souples en papier sont à mettre au compost.

Où jeter les piles et petits objets électroniques ?

Une pile, une cigarette électronique ou tout appareil contenant une batterie jetée dans la poubelle jaune peuvent, une fois compressés au centre de tri, fuir ou même exploser ! Depuis janvier 2025, 4 départs de feu ont ainsi été recensés au centre Tri Val de Loir(e). Autant d'incidents pouvant mettre

en danger les agents qui sont évitables si chacun fait attention.

L'ensemble des piles et petits objets électriques doivent toujours être déposés dans des bacs de tri adaptés (surtout pas dans le bac jaune). Ces derniers se trouvent en déchèterie, dans les centres commerciaux, en enseigne de bricolage, en mairie ou encore en boutique de vente d'électroménager.

Comment donner des vêtements ?

Donner une seconde vie à ses vêtements, c'est avant tout éviter que ceux-ci ne finissent à la poubelle et, donc, deviennent des déchets. Sur l'ensemble de la Métropole, plus de 100 bornes Le Relais permettent de déposer anciens vêtements, chaussures et articles de maroquinerie. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac, les chaussures liées par paire. Les textiles sont ensuite triés par des personnes en réinsertion.

 Flashez ce QR code pour découvrir la borne la plus proche

Comment obtenir un Stop Pub ?

Prospectus, publicités... ces courriers non adressés représentent en moyenne 38 kilos de déchets par foyer et par an sur notre territoire. Pour ne plus en recevoir, il est possible d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant « Stop Pub ». Celui-ci vous permet néanmoins de continuer à recevoir l'information de votre collectivité (bulletin municipal ou magazine de la Métropole).

Pour recevoir le Stop Pub, envoyez un mail à accueil-collecte@tours-metropole.fr en indiquant votre adresse postale.

Tous les emballages se jettent-ils dans la poubelle jaune ?

Avec la modernisation des centres de tri, 100 % des emballages et des papiers vont dans la poubelle jaune : emballages métalliques, flacons, barquettes, briques alimentaires, papiers, bouteilles en plastique, cartonnettes, pots, boîtes, films, sacs et sachets.

Inutile de jeter ces déchets recyclables dans un sac : déposez-les en vrac dans le bac. Par ailleurs, les emballages ne doivent pas être emboîtés au risque d'être orientés vers la mauvaise filière de valorisation ou d'être refusés. Il est également recommandé d'aplatir les cartons. Gagner de la place, c'est aussi optimiser la collecte et permettre de ramasser plus de déchets en un passage.

Que faire des bouteilles de protoxyde d'azote ?

Initialement cantonné en cuisine, notamment dans les appareils à chantilly, le protoxyde d'azote est de plus en plus employé à des fins « festives », pratique très nocive pour la santé des utilisateurs. Les petites cartouches vides, comme celles des siphons de cuisine, sont à déposer dans le bac jaune réservé au tri des papiers et des emballages. Les petites cartouches non vidées ainsi que les moyennes ou grandes bouteilles sont à déposer en magasin ou en déchèterie. En effet, elles représentent un risque d'explosion dans les centres de tri.

